



### *ASSUREZ VOTRE SANTÉ FINANCIÈRE GRÂCE À L'ASSURANCE MALADIES GRAVES ABORDABLE!*

*L'assurance maladies graves est maintenant offerte sur une base facultative!*

#### **Pourquoi l'assurance maladies graves ?**

Les gens vivent plus longtemps grâce à un style de vie plus sain et aux progrès de la médecine moderne, ce qui fait qu'un plus grand nombre d'entre eux survivent aujourd'hui à des maladies qui étaient autrefois mortelles. Même si nous avons raison de probabilités, il demeure qu'un nombre alarmant de Canadiens seront frappés de maladies graves au cours de leur vie. Ainsi :

- 1 femme sur 9 recevra un diagnostic de cancer du sein
- 1 femme sur 21 recevra un diagnostic de cancer du poumon
- 1 homme sur 8 recevra un diagnostic de cancer de la prostate
- 1 homme sur 11 recevra un diagnostic de cancer du poumon
- 1 personne sur 3 recevra un diagnostic de cancer malin
- 3 familles sur 4 seront touchées par le cancer
- 30 % des personnes atteintes de cancer connaîtront une guérison complète
- 1 personne sur 2 recevra un diagnostic de maladie coronarienne
- 95 % des victimes de crise cardiaque survivront à la première crise
- 1 personne sur 20 risque de subir un accident vasculaire cérébral avant l'âge de 70 ans
- 75 % des victimes d'accidents vasculaires cérébraux survivront au premier AVC
- 1 personne sur 4 recevra un diagnostic d'insuffisance rénale

Source: Fondation des maladies du cœur, Société canadienne du cancer et Statistique Canada

Après avoir survécu à une maladie grave, bon nombre de personnes ne seront pas en mesure de reprendre rapidement leurs activités professionnelles et elles auront besoin de soins particuliers, médicaux et autres. Jusqu'à récemment, aucune garantie d'assurance ne couvrait ces besoins imprévus, et, même si l'assurance invalidité prévoit une protection au niveau du salaire, elle n'offre pas de protection financière adéquate en ce qui a trait aux frais reliés à des facteurs tels que les suivants :

- Convalescence
- Transport
- Adaptation du domicile
- Supplément de revenu
- Maintien à domicile
- Supplément de rente
- Soins des personnes à charge
- Frais médicaux (non couverts par les régimes privés ou universels)

#### **Solution**

Le régime collectif d'assurance maladies graves de Assurance Vie Chubb a été mis au point pour répondre à ces besoins et alléger ainsi le stress et le fardeau financier qui accompagnent souvent un diagnostic de maladie grave.

#### **Maladies graves couvertes :**

- Maladie d'Alzheimer
- Sclérose latérale amyotrophique
- Chirurgie de l'aorte
- Tumeur cérébrale bénigne
- Cécité
- Cancer
- Coma
- Pontage aortocoronarien
- Crise cardiaque
- Défaillance d'un organe vital
- Sclérose en plaques
- Paralysie
- Maladie de Parkinson
- Brûlures graves
- Accident vasculaire cérébral

#### **Garantie additionnelle :**

- Carcinome canalaire *in situ*\*
- Perte d'autonomie
- Garantie 2<sup>e</sup> sinistre

*\*Indemnité partielle*

Une somme forfaitaire unique sera versée advenant que vous receviez un diagnostic de maladie couverte pour la première fois de votre vie, ou en cas de blessure et de survie plus de 30 jours (une survie de 365 jours en cas de paralysie et une période d'attente de 90 jours en cas de cancer s'appliquent)





## Choix de garanties :

Régime à établissement garanti \*

- Salarié : Capital assuré fixe de 20 000 \$
- Conjoint : Capital assuré fixe de 20 000 \$
- Chaque enfant : Capital assuré fixe de 5 000 \$

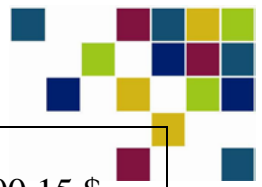
(offert sous réserve de l'inscription du salarié et (ou) de son conjoint)

\* Les conditions suivantes s'appliquent : aucune déclaration d'assurabilité requise, disposition de 24 mois quant aux états de santé pré-existants et limites relatives au premier sinistre

## Comment profiter de cette protection avantageuse ?

## Primes- Assurance facultative à établissement garanti

RÉGIME À ÉTABLISSEMENT GARANTI				
Prime mensuelle pour un capital assuré fixe de 20 000 \$				
Fourchette d'âges	Hommes		Femmes	
	Non-fumeurs	Fumeurs	Non-fumeurs	Fumeurs
Moins de 25 ans	1,67 \$	1,78 \$	1,51 \$	1,90 \$
25 à 29 ans	2,53 \$	2,82 \$	2,59 \$	2,93 \$
30 à 34 ans	3,27 \$	4,08 \$	4,14 \$	5,57 \$
35 à 39 ans	5,29 \$	8,04 \$	6,38 \$	10,00 \$
40 à 44 ans	9,25 \$	15,17 \$	10,23 \$	16,72 \$
45 à 49 ans	15,11 \$	26,89 \$	15,57 \$	27,70 \$
50 à 54 ans	24,94 \$	49,07 \$	21,95 \$	47,29 \$
55 à 59 ans	39,93 \$	86,36 \$	30,11 \$	73,32 \$



**SPECTRUM**

***Nelson Education Ltd.***

60 à 64 ans	62,46 \$	145,66 \$	41,83 \$	100,15 \$
Prime mensuelle pour enfants pour un capital assuré fixe de 5 000 \$ : 0,75 \$				

